

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 10 (1865)
Heft: 1

Nachruf: Le major Ducret
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

que nous avons eues entre les mains, sont sans date et signées seulement d'un A ou du nom d'*Ameil* retourné en *Liema*. Ces dernières furent écrites alors qu'*Ameil*, cédant aux alarmes ombrageuses de M. le lieutenant du gouvernement à Yverdon, échangea sa retraite de Romainmôtier contre celle plus retirée de Lucens. Il est bon d'ajouter que la surveillance spéciale dont Romainmôtier était l'objet de la part de l'autorité n'était pas sans fondement. Ce coin pittoresque de la frontière était alors le rendez-vous d'exilés de catégories les plus opposées. C'est ainsi qu'à peu près en même temps qu'*Ameil* on y vit arriver le vicomte de Moutiers, l'un des trois gardes du corps qui accompagnèrent Louis XVI à Varennes. Il venait voir son frère le chevalier, domicilié et propriétaire à Romainmôtier, et intimement lié avec les habitants de cette localité depuis la première émigration française.

Le séjour du général *Ameil* à Lucens ne fut que de deux mois et demi. Il en partit le 1^{er} mars 1816, se rendit à Bâle, et de là en Allemagne, avec l'intention de rejoindre Bernadotte, puis de gagner l'Amérique. Mais arrivé dans l'électorat de Hanovre, il fut mis en prison à Hildesheim, malgré les réclamations qu'il adressa au gouvernement anglais. Placé dans l'alternative de rester prisonnier ou d'être livré à la France pour y subir un jugement, cet infortuné général tomba dans un état complet d'aliénation mentale. Il fut néanmoins jugé par contumace à Paris, et condamné à mort le 15 novembre 1816. Sa maladie ne fit que s'aggraver et il y succomba le 16 septembre 1822.

LE MAJOR DUCRET †.

Encore une perte grave qui vient de frapper l'armée suisse et les milices vaudoises en particulier ! Le major Ducret, instructeur en second de l'infanterie, est décédé mercredi 21 décembre par suite de *douleurs* dont il souffrait depuis un ou deux ans, et qui provenaient d'une maladie de la moelle épinière.

François Ducret était né en 1812 à Ecublens ; il n'était donc âgé que de 52 ans. Il entra dans le corps des instructeurs en 1842 comme adjudant sous-officier et se développa rapidement sous le colonel du Plessis. Premier sous-lieutenant en 1842 il fut nommé capitaine seulement en 1854, à la retraite de M. le capitaine Pousaz ; pendant la maladie de feu le colonel du Plessis il eut en bonne partie les soins principaux de l'instruction. Sous l'habile direction de l'instructeur en chef actuel, M. le colonel fédéral Borgeaud, les services de Ducret ne furent pas moins appréciés, et en mars 1862 il fut élevé au grade

de major. D'une constitution forte, Ducret paraissait, jusqu'à l'année dernière, devoir longtemps braver les fatigues de sa rude profession. La Providence en a ordonné autrement, et sa fin a même été beaucoup plus prompte qu'on ne s'y attendait ; la veille de sa mort il s'est encore levé et promené dans son appartement. En compagnie de son collègue le commandant Spitz de Lucerne, il n'aura pas tardé à rejoindre le chef que tous deux aimaient tant, notre regretté Hans Wieland.

La mort du major Ducret a vivement affecté ses amis et connaissances de Lausanne et du canton de Vaud, tout comme elle affectera, nous en somme sûrs, ceux du reste de la Suisse. Ils sont nombreux ces amis ! Il n'y a pas un hameau vaudois où l'on ne prononce avec respect et affection le nom du major Ducret, car le défunt avait su, par la droiture de son caractère, autant que par ses talents et par son zèle dans l'accomplissement de ses devoirs, se concilier l'estime universelle. Bon officier, il était à la fois énergique et bienveillant ; il connaissait à fond son métier sans en être plus pédant pour cela ; bon camarade, il était toujours prêt à obliger tout militaire de tout grade qui pouvait avoir besoin de lui, sans grand bruit ni forfanterie. Dans le service sa vigilance était infatigable ; chacun sait avec quelle sollicitude il s'occupait du bien-être du soldat et de la surveillance en général ; chacun a souvent admiré aussi l'aisance de commandement et la justesse de coup-d'œil avec lesquelles il maniait la troupe sur la place d'armes. Ses fonctions d'instructeur ne lui permettant pas de concourir avec les autres pour l'avancement, il avait vu des centaines de ses cadets et de ses élèves lui passer sur le dos ; mais il n'en avait jamais gardé rancune ni mauvaise humeur contre personne. Comme le beau type de soldat qu'Alfred de Vigny peint dans son capitaine Renaud, la satisfaction que Ducret recherchait était toute dans le sentiment du devoir accompli. Au reste il était connu et apprécié dans les autres cantons de la Suisse française aussi bien que dans le canton de Vaud. Souvent la Confédération l'appela à des postes importants aux écoles fédérales de Thoune, de Bâle, de Soleure et dans les grands rassemblements ; dans la campagne de 1856-57 il remplit les fonctions de major fédéral à la brigade Veret. Et dans tous ces services Ducret sut toujours se faire estimer de ses chefs, de ses camarades et de ses subordonnés. S'il avait eu quelque idée de quitter la carrière cantonale, nul doute que l'état-major fédéral et le cadre des instructeurs fédéraux ne lui eussent offert depuis longtemps une position plus élevée que celle où la loi vaudoise le reléguait modestement.

Son enterrement a eu lieu samedi 24 décembre par les soins du département militaire et avec une pompe inusitée. La foule immense de

militaires et de civils qui a escorté la dépouille mortelle à sa dernière demeure a témoigné des regrets que ce brave officier laisse dans tous les cœurs.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Nous avons publié dans notre dernier numéro du 15 décembre une note de M. le capitaine Moschell au sujet du fusil Westley-Richards. Nous avons reçu dès lors des renseignements qui confirment pleinement le jugement favorable porté sur ce système.

Nous aurons l'occasion d'y revenir prochainement, en traitant d'une manière générale la question du chargement par la culasse pour les fusils d'infanterie, question qui, du reste, sera traitée par M. le lieutenant-colonel van Berchem dans la prochaine séance des Trois-Suisses (lundi 9 janvier, à 8 heures du soir).

En attendant nous constaterons seulement, à propos de la lettre en question :

1° Qu'il n'existe pas encore de commission spéciale pour des essais à faire avec des fusils à culasse mobile ;

2° Que le système Westley-Richards a été décrit et jugé de la manière la plus favorable dans un rapport adressé en 1860 au département militaire fédéral par le major van Berchem, à la suite d'une mission en Angleterre ;

3° Qu'une arme de cette espèce, gagnée à cette époque au tir de Wimbledon, par M. Knecht de Glaris, a été essayée à plusieurs reprises et se trouve à l'heure qu'il est à Berne, où plusieurs hommes compétents ont eu l'occasion de l'examiner.

L'Assemblée fédérale a terminé ses séances le samedi 17 décembre en ajournant à sa prochaine session divers objets militaires (le dépôt de la guerre et le règlement d'administration), mais en votant le budget et particulièrement le crédit de 500,000 fr. pour le rassemblement de troupes. On a été étonné de voir l'acharnement de quelques députés à vouloir limiter à tout prix des dépenses répondant à des besoins militaires réels. MM. les députés valaisans, entr'autres, auraient bien dû montrer un peu de leur zèle excessif d'économie quand il s'agissait de la route *stratégique* de la Fourca, ou de diverses indemnités que la Confédération ne marchande pas trop à leur canton.

M. le conseiller fédéral Fornerod reste au département militaire en 1865 avec M. le conseiller fédéral Challet-Venel comme suppléant. Le tableau des écoles en 1865 vient de paraître ; nous le publierons dans un prochain numéro.

Le Conseil fédéral a désigné pour commandant de l'école centrale M. le colonel Denzler, pour commandant du rassemblement M. le colonel Schwarz, pour commandant de la reconnaissance M. le colonel Borgeaud.

Ont été nommés contrôleurs d'armes de seconde classe : MM. le capitaine Chausson, de Villeneuve, et le capitaine Lændi, de Coire ; comme contrôleur de troisième classe, M. Jean Wegmuller, de Zurich ; comme secrétaire d'état-major et attaché à la brigade Borgeaud, M. Eugène Ducret, de Chardonne.

M. le Dr Engelhard, major à l'état-major fédéral sanitaire, ayant demandé sa démission comme instructeur du service de santé, le Conseil fédéral la lui a accordée dans les termes les plus honorables. Le corps des instructeurs perd en lui un officier plein de zèle et de véritable esprit militaire dans l'accomplissement de ses devoirs.

La société des officiers d'Appenzell, assemblée à Teufen le dimanche 18 décembre, a décidé à l'unanimité d'accepter pour 1866 la *réunion fédérale* qui aurait lieu à Hérisau. Le nouveau comité central est composé de MM. Em. Meyer, lieutenant-colonel fédéral, à Hérisau, président ; Hohl, major à Trogen, caissier ; Alder, Ed., à Hérisau, secrétaire ; Schoch, lieutenant à Hérisau ; et Oertli, commandant à Teufen.